

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 397

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 34 TER

À l'alinéa 16, après le mot :

« urbains »,

insérer le mot :

« durables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement insiste sur la nécessité de développer une mobilité s'inscrivant dans le cadre du développement durable de nos villes et campagnes.